

# Compte rendu de l'Assemblée Générale 2019 du 27 Mai a LALOUVESC

Nombre d'adhérents inscrits à ce jour : 18 .

Nombre d'adhérents présents à l'AG 13 personnes

Quorum : 72 % (minimum 25%)

Début de la séance à 18 heures 10

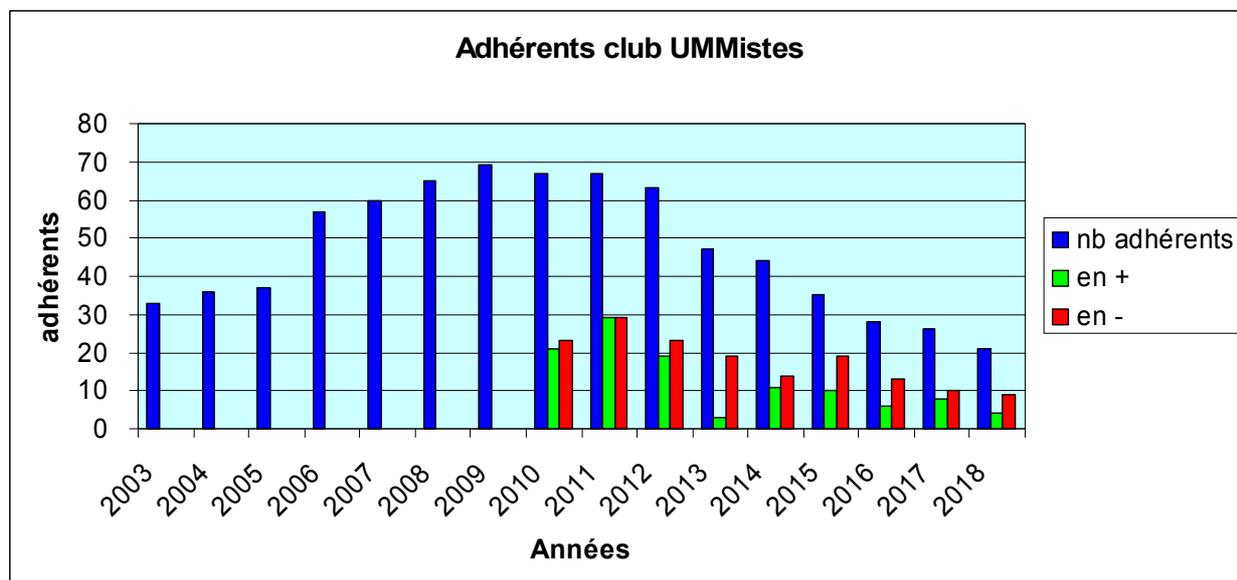
## Ordre du jour

- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Rapport moral
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Rapport financier
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Questions diverses
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> AG 2020
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Renouvellement du bureau

## Rapport Moral

### **Activités 2018**

- 1 – Rassemblement aux Rousses (Jura) : Participation de 8 membres du club
- 2 – Rassemblement Portugais : Participation du président du club novembre 2018
- 3 – Confection écussons décembre 2018
- 4 – Renouvellement cotisations des adhérents pour 2019 : Voir courrier émis en février 2019 + journal participation au rassemblement portugais 2018



Présentation sur carte de France 2019 de la répartition territoriale des adhérents.

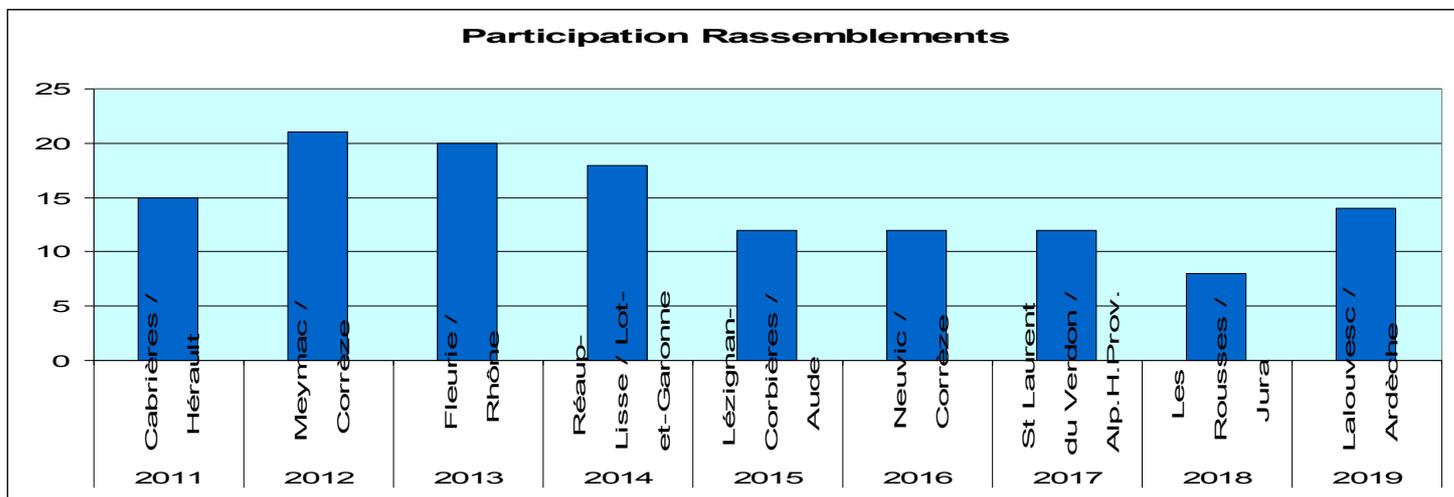
Un vote à main levée pour l'acceptation du rapport a été fait : contre 0 voix, pour 13 voix, abstention 0 voix, le rapport financier est validé.

## Rapport financier

. L'exercice 2018 dégage un bilan négatif de 1161,51 €, l'avoir du club au 31/12/2018 s'établit à 5120.12 €

Le montant de la cotisation reste inchangé depuis 2009, et reste à 40 €

Rappel des montants de 2002 à 2003 : 30 €



2004 à 2008 : 35 €

2009 à ce jour : 40 €

Un vote à main levée pour l'acceptation du rapport a été fait : contre 0 voix, pour 13 voix, abstention 0 voix, le rapport financier est validé.

### Points divers

Informations CODEVER

#### **Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 Article 11**

Les concentrations de véhicules terrestres à moteur se déroulant sur les voies ouvertes à la circulation publique sont soumises à déclaration.

**Ne sont toutefois pas soumises à déclaration les concentrations de moins de cinquante véhicules.**

#### **Article L. 362-1 du Code de l'Environnement**

En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors :

- des voies classées dans le domaine public routier de l'état, des départements et des communes
- des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur

Selon la jurisprudence, les voies privées sont présumées ouvertes à la circulation motorisée si elles sont carrossables et dépourvues de toute interdiction explicite (panneau ou obstacle)

#### **PHOTOS ET VIDÉOS PUBLIÉES SUR LE WEB OU AILLEURS ! ATTENTION**

- Vous pourrez être convoqué à des auditions et poursuivi pour avoir circulé là où il ne fallait pas.
- S'ajoutent de possibles poursuites pour infraction à l'article L362-4 du Code de l'Environnement qui interdit « toute forme de publicité directe ou indirecte présentant un véhicule en situation d'infraction »

#### **Nouveau contrôle technique**

Quand : depuis le 20 mai 2018

Trois types de défaillances :

- 1 - défaillances mineures
- 2 - défaillances majeures > contre-visite

3 - défaillances critiques > immobilisation véhicule

- Le nombre de défaillances passe de 400 à 600
- Les motifs de contre visites sont passés de 196 à 467, dont 127 passés en défaillances critiques

### **Véhicules de collection**

Composition du dossier à fournir à la FFVE

- Fiche de suivi
- Formulaire de demande à la FFVE
- 3 photos du véhicule
- 1 photo de la plaque constructeur
- 1 photo moteur + n° moteur
- 1 chèque de 60€
- Délai de 4 à 6 mois. Attestation sur site FFVE

### **Quel avenir pour le club ?**

#### **Prochain rassemblement**

Rappel des lieux depuis 2002 avec localisation sur une carte de la part de Joël (beau travail)  
La prochaine AG se déroulera Chez Olivier, à APINAC (42550), toujours pour le weekend de l'Ascension.

#### **Renouvellement du bureau**

M. DI.GIUSTO Nello donne sa démission à son poste de Président.

Plusieurs propositions :

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Un membre du club pose sa candidature au poste de Président.

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Le Trésorier ou le Secrétaire laisse sa place à un adhérent du club

Seul M Ludo CHEVE se propose en place du secrétaire.

Un vote à main levée pour l'acceptation de la proposition a été fait : contre 0 voix, pour 14 voix, abstention 0 voix, voici la composition du nouveau bureau validé : Président M. COLIN  
Secrétaire M.CHEVE Ludo et M LAROCHE reste à son poste de Trésorier.

Fin de séance à 18 Heures 55 .

.Lors du repas LIBERATO nous distribue une montagne de cadeaux, encore Merci !

Remerciement également à Paul pour son merveilleux travail d'organisation de notre AG, il sera comblé par des présent du club , ainsi que des cadeaux du club Portugal.

Le Président Sortant

Le Secrétaire Sortant

Le Trésorier

M. DI.GIUSTO Nello

M. COLIN Didier

M. LAROCHE Joël

Le Président

M. COLIN Didier

Le Secrétaire

M. CHEVE Ludo

Le Trésorier

M. LAROCHE Joël